

Sélection d'article sur la politique suisse

Requête	19.04.2024
Thème	Politique étrangère
Mot-clés	Suisses de l'étranger
Acteurs	Sans restriction
Type de processus	Sans restriction
Date	01.01.1990 - 01.01.2020

Imprimer

Éditeur

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Contributions de

Ammann, Amando
Barras, François
Bovey, Audrey
Burgos, Elie
Caretto, Brigitte
Eperon, Lionel
Huguenet, François
Hulliger, Caroline
Käppeli, Anita
Mach, André
Pasquier, Emilia
Schnyder, Sébastien
Unbekannt, Autor

Citations préféré

Ammann, Amando; Barras, François; Bovey, Audrey; Burgos, Elie; Caretti, Brigitte; Eperon, Lionel; Huguenet, François; Hulliger, Caroline; Käppeli, Anita; Mach, André; Pasquier, Emilia; Schnyder, Sébastien; Unbekannt, Autor 2024. *Sélection d'article sur la politique suisse: Politique étrangère, Suisses de l'étranger, 1990 - 2019*. Bern: Année Politique Suisse, Institut de science politique, Université de Berne.
www.anneepolitique.swiss, téléchargé le 19.04.2024.

Sommaire

Chronique générale	1
Politique étrangère	1
Relations avec d'autres Etats	1
Suisse de l'étranger	2

Abréviations

EFD	Eidgenössisches Finanzdepartement
UNO	Organisation der Vereinten Nationen
AHV	Alters- und Hinterlassenenversicherung
SGK-SR	Kommission für soziale Sicherheit und Gesundheit des Ständerates
OSZE	Organisation für Sicherheit und Zusammenarbeit in Europa
SGK-NR	Kommission für soziale Sicherheit und Gesundheit des Nationalrates
APK-NR	Aussenpolitische Kommission des Nationalrates
EU	Europäische Union
IV	Invalidenversicherung
EDI	Eidgenössisches Departement des Inneren
EWR	Europäischer Wirtschaftsraum
AIA	Automatischer Informationsaustausch
EDA	Eidgenössisches Departement für auswärtige Angelegenheiten
SDA	Schweizerische Depeschagentur AG
ASO	Auslandschweizer-Organisation
EG	Europäische Gemeinschaft
IKRK	Internationales Komitee vom Roten Kreuz

DFF	Département fédéral des finances
ONU	Organisation des Nations unies
AVS	Assurance-vieillesse et survivants
CSSS-CE	Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil des Etats
OSCE	Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
CSSS-CN	Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil national
CPE-CN	Commission de politique extérieure du Conseil national
UE	Union européenne
AI	Assurance-invalidité
DFI	Département fédéral de l'intérieur
EEE	l'Espace économique européen
EAR	Echange automatique de renseignements
DFAE	Département fédéral des affaires étrangères
ATS	Agence Télégraphique Suisse SA
OSE	Organisation des Suisses de l'étranger
CE	Communauté européenne
CICR	Comité international de la Croix-Rouge

Chronique générale

Politique étrangère

Politique étrangère

RELATIONS INTERNATIONALES
DATE: 10.01.1991
ANDRÉ MACH

Après l'**échec des pourparlers de paix** entre les ministres des affaires étrangères américain et irakien qui se sont tenus à Genève au début du mois de janvier, le déclenchement d'un conflit armé dans le Golfe était devenu quasiment inévitable. Le Conseil fédéral a proposé en vain aux deux protagonistes de jouer le rôle de médiateur ou d'intermédiaire en offrant ses services si l'une des parties l'estimait utile. R. Felber a encore eu un entretien avec le secrétaire général des Nations Unies peu avant que celui-ci ne s'envole vers Bagdad pour une mission de la dernière chance. Quelques jours avant l'expiration de l'ultimatum du 15 janvier posé par le Conseil de sécurité de l'ONU pour le retrait des troupes irakiennes du Koweït, les diplomates suisses en poste à Bagdad ont quitté l'Irak. ¹

Relations avec d'autres Etats

RELATIONS INTERNATIONALES
DATE: 20.04.2009
SÉBASTIEN SCHNYDER

En avril, l'**otage argovien du groupe Abou Sayyaf aux Philippines, Andreas Notter** délégué du CICR, a été libéré. Il était prisonnier depuis le 15 janvier de l'année sous revue. ²

RELATIONS INTERNATIONALES
DATE: 13.07.2009
SÉBASTIEN SCHNYDER

En janvier, un couple de Suisses a été pris en **otage** au Mali par le groupe Al-Qaïda au Maghreb islamique. L'un d'eux a été libéré en avril, l'autre a été libéré en juillet après l'exécution d'un otage britannique. Le DFAE a remercié la médiation du président malien, Amadou Toumani Touré. ³

RELATIONS INTERNATIONALES
DATE: 26.07.2012
EMILIA PASQUIER

Dans le courant du mois de mars, le gouvernement a annoncé la libération des deux **otages** suisses retenus par les talibans pakistanais depuis le mois de juillet 2011. Cette libération a créé une polémique au sujet de l'imprudence des voyageurs. Après avoir été menacés par une participation financière à leur libération, les ex-otages ont reçu la tâche de donner des conférences afin de déconseiller aux Suisses de se rendre dans des zones risquées. Cette décision a été accueillie amèrement par les parlementaires. ⁴

OBJET DU CONSEIL FÉDÉRAL
DATE: 11.06.2018
AUDREY BOVEY

Le 11 juin 2018, le Conseil national s'est prononcé en faveur du projet d'arrêté fédéral portant approbation des **conventions de sécurité sociale avec la Serbie et le Monténégro** (122 voix pour, 67 contre et 0 abstention lors du vote sur l'ensemble), faisant fi de la proposition de la minorité Aeschi (udc, ZG) de ne pas entrer en matière. Issus du groupe parlementaire de l'Union démocratique du centre, les opposants et opposantes au projet jugent que les accords de sécurité sociale en question ne profitent aucunement à la Suisse, étant donné que le nombre de citoyens helvétiques vivant en Suisse et bénéficiant de rentes de la Serbie ou du Monténégro est quasi nul. En revanche, des dizaines de millions de francs suisses seraient inutilement transférés à l'étranger, sans aucun ajustement ne prenant en compte les disparités liées au pouvoir d'achat.

En ce qui concerne les Etats parties, les présentes conventions remplacent la convention conclue en 1962 entre la Suisse et l'ex-Yougoslavie, qui désormais ne s'applique plus qu'à la Bosnie-Herzégovine.

Le projet passe au Conseil des Etats. ⁵

OBJET DU CONSEIL FÉDÉRAL
DATE: 18.09.2018
AUDREY BOVEY

Au mois de septembre 2018, le Conseil des Etats s'est aligné à la décision du Conseil national en approuvant à la quasi-unanimité – l'élu schwytois Peter Föhn (udc, SZ) est le seul à avoir exprimé sa désapprobation – le projet d'arrêté fédéral relatif aux **conventions de sécurité sociale** établies avec la Serbie et le Monténégro. L'objet en question n'a pas suscité de commentaire dans les rangs de la chambre des cantons. ⁶

OBJET DU CONSEIL FÉDÉRAL
DATE: 21.03.2019
AUDREY BOVEY

Le 21 mars 2019, le Conseil des Etats s'est exprimé en faveur (38 voix pour, 1 contre et 0 abstention) du projet d'arrêté fédéral portant approbation de la **convention de sécurité sociale établie entre la Suisse et la République du Kosovo**. Tel qu'énoncé dans le message du Conseil fédéral, la convention en question vient combler l'absence de «base légale en droit international pour la coordination des assurances sociales entre les deux Etats» – la convention de sécurité sociale signée en 1962 avec l'ex-Yougoslavie avait en effet cessé d'être appliquée en avril 2010. Conformément à la révision partielle de la loi relative à la partie générale du droit des assurances sociales, le texte sera soumis au référendum facultatif.⁷

OBJET DU CONSEIL FÉDÉRAL
DATE: 05.06.2019
AMANDO AMMANN

Der Nationalrat folgte in seiner Diskussion über das **Abkommen über die soziale Sicherheit zwischen der Schweiz und dem Kosovo** im Juni 2019 dem Ständerat nicht. Im März 2019 hatte die kleine Kammer als Erstrat das Abkommen dem fakultativen Referendum unterstellen wollen. Zwar soll die Revision des Bundesgesetzes über den allgemeinen Teil des Sozialversicherungsgesetz internationale Verträge zukünftig unter ein fakultatives Referendum stellen, doch SGK-Mitglied Benjamin Roduit (cvp, Wallis) argumentierte, dass man um der Kohärenz Willen in diesem Fall das gleiche Vorgehen anwenden möge wie bei den bisherigen Sozialversicherungsabkommen mit den Nachfolgestaaten Jugoslawiens. Der Nationalrat verzichtete schliesslich darauf, das Abkommen dem Referendum zu unterstellen, unter anderem weil es sich, gemäss Bundesrat Berset, um ein Standardabkommen handelte. Der bundesrätliche Entwurf wurde mit 110 zu 58 Stimmen (bei 3 Enthaltungen) angenommen, womit das Geschäft mit einer Differenz zurück an den Ständerat ging.⁸

OBJET DU CONSEIL FÉDÉRAL
DATE: 11.06.2019
AMANDO AMMANN

Im Juni 2019 tagte der Ständerat erneut zum **Abkommen über die soziale Sicherheit zwischen der Schweiz und dem Kosovo**. Die Differenzbereinigung war nötig geworden, weil der Nationalrat dem ständerätlichen Vorschlag nicht gefolgt war und den Vertrag nicht dem fakultativen Referendum unterstellt hatte. Die SGK-SR empfahl mit 6 zu 4 Stimmen, dem Nationalrat zu folgen. Dies obwohl in der Kommission noch immer die Meinung vorherrschte, dass auch Standardabkommen dem fakultativen Referendum zu unterstellen seien. Jedoch sehe einerseits die Revision des Allgemeinen Teils des Sozialversicherungsrechtes vor, dass derartige Abkommen zukünftig sowieso einem fakultativen Referendum unterstellt werden müssten, andererseits könne es «international rechtlich zumindest falsch verstanden werden», wenn man im Fall des Kosovos anders vorginge als bei den gleichartigen Abkommen mit Serbien und Montenegro, erklärte Kommissionssprecher Pirmin Bischof (cvp, SO). Der Ständerat stimmte dem Beschluss des Nationalrats daraufhin stillschweigend zu.⁹

Suisses de l'étranger

OBJET DU CONSEIL FÉDÉRAL
DATE: 15.08.1990
BRIGITTE CARETTI

La révision de la loi fédérale sur les droits politiques des Suisses de l'étranger, proposée en août par le gouvernement, prévoit, comme principale modification, l'introduction du **droit de vote par correspondance depuis l'étranger** pour les membres de la Cinquième Suisse. Subséquemment les cantons auront, selon ce projet, la possibilité de centraliser l'organisation liée à l'exercice de ces droits afin de décharger les communes. Le matériel de vote voyagera directement entre les autorités responsables en Suisse et les citoyens expatriés, sans transiter par les représentations consulaires ou diplomatiques helvétiques. L'information sur la vie politique et le déroulement des scrutins sera assurée par Radio Suisse Internationale ainsi que par la Revue Suisse, bien qu'il soit envisagé de les compléter par d'autres moyens audio-visuels.¹⁰

OBJET DU CONSEIL FÉDÉRAL
DATE: 15.08.1990
BRIGITTE CARETTI

Une première tentative afin d'autoriser cette forme de vote échoua en 1985, après que le Conseil fédéral eut pris connaissance des résultats mitigés de la procédure de consultation. Un second essai, qui aboutit à l'actuel projet, fut initié par l'adoption par les deux Chambres, en 1987 et 1988, d'une motion du député Stucky (prd, ZG) (86.944). Ce mouvement fut renforcé par la décision du Conseil fédéral d'avril 1989, octroyant aux étrangers demeurant en Suisse le droit de participer, par correspondance, aux élections et votations de leur pays d'origine. Les motivations d'ordre psychologique sont, pour le gouvernement, importantes dans ce contexte. Il s'agit, d'une part, d'assurer l'égalité des citoyens devant la loi et, d'autre part, de **permettre aux Suisses de l'étranger de participer plus activement à la vie du pays**, en faisant abstraction de considérations pécuniaires ou pratiques.

OBJET DU CONSEIL FÉDÉRAL

DATE: 09.04.1991

ANDRÉ MACH

Depuis l'entrée en vigueur de la loi fédérale sur les droits politiques des Suisses à l'étranger en 1977, ceux-ci pouvaient exercer leurs droits politiques sur le plan fédéral à condition qu'ils se rendent en Suisse. A partir de 1992, cette "cinquième Suisse" qui représente environ 450'000 personnes pourra voter par correspondance depuis l'étranger grâce à **la nouvelle loi adoptée en 1991 par les Chambres**. Celle-ci fait suite à la décision du Conseil fédéral, en 1989, d'autoriser les étrangers demeurant en Suisse de participer, par correspondance, aux élections de leur pays d'origine. L'information sur la vie politique suisse sera assurée par Radio suisse internationale, dont les émissions politiques seront développées, et par la Revue suisse, dont le tirage va doubler. Le matériel officiel d'information publié à l'occasion des votations sera également distribué à l'étranger. Les cantons devront se charger de l'organisation liée à l'exercice de ces droits. Pour des raisons administratives et de modification des lois cantonales, les Suisses de l'étranger n'ont pas pu participer aux élections fédérales d'automne 1991, comme prévu initialement. Cela n'a pas empêché le PRD et le PDC d'essayer de s'"approprier" ce nouveau potentiel électoral non-négligeable; le premier a annoncé la création d'une association à leur intention et le second a déjà pris des mesures pour diffuser le magazine du parti à ces nouveaux électeurs potentiels.¹¹

OBJET DU CONSEIL FÉDÉRAL

DATE: 01.07.1992

ANDRÉ MACH

Le 1er juillet est entrée en vigueur **la nouvelle loi fédérale** sur les droits politiques des Suisses de l'étranger; celle-ci autorise le **vote par correspondance, ainsi que la signature d'initiatives et de référendums**, mais uniquement sur le plan fédéral. Seules les personnes inscrites auprès d'une ambassade ou d'un consulat peuvent recevoir le matériel pour voter par correspondance. L'entrée en vigueur de cette nouvelle loi a fait doubler le nombre des inscriptions: sur les 380'000 personnes disposant du droit de vote, quelque 32'000 étaient inscrites à la fin du mois de novembre alors qu'elles n'étaient que 14'000 lors des votations du 17 mai. Après le PRD, l'UDC et le PDC ont également fondé une section de leur parti réservée aux Suisses de l'étranger.¹²

RELATIONS INTERNATIONALES

DATE: 18.07.1992

ANDRÉ MACH

Un peu moins de **500'000 Suisses de l'étranger** ont été enregistrés auprès des différentes **ambassades et consulats helvétiques**, ce qui représente une augmentation de 8,5% par rapport à 1989. Environ 69% de cette «cinquième Suisse» disposent d'une double nationalité et 57% sont établis dans des pays de la CE.¹³

RELATIONS INTERNATIONALES

DATE: 24.08.1992

ANDRÉ MACH

A l'occasion du **congrès de l'organisation des Suisses à l'étranger**, ceux-ci se sont prononcés à une large majorité en faveur de la ratification du traité de l'**EEE**. Ils ont cependant critiqué l'intention du Conseil fédéral, dans le cadre du programme «Eurolex», d'abandonner la possibilité pour les Suisses de l'étranger de contracter une AVS facultative.¹⁴

RELATIONS INTERNATIONALES

DATE: 10.08.1993

AUTOR UNBEKANTT

Fin juin, le **nombre de Suisses à l'étranger** enregistrés dans les ambassades et les consulats était supérieur à 500'000; il a ainsi progressé de 2,3% (11'452) depuis 1992. Parmi ceux-ci, 10,2% (39'273) se sont inscrits sur les listes électorales de leur commune d'origine ou de leur ancienne commune de domicile pour exercer leurs droits politiques comme le permet depuis 1992 la nouvelle loi sur les droits politiques des Suisses à l'étranger.¹⁵

RELATIONS INTERNATIONALES

DATE: 19.08.1994

LIONEL EPERON

Selon la dernière statistique parue fin juin, le **nombre des Suisses à l'étranger** enregistrés dans les ambassades et les consulats s'élevait à 514'883, soit 10'706 de plus (2%) qu'en 1993. Comme l'a indiqué le DFAE, 69% des ressortissants suisses à l'étranger sont des double nationaux alors que leur proportion était de 30% en 1950.¹⁶

RELATIONS INTERNATIONALES

DATE: 10.11.1994

LIONEL EPERON

La mort du coopérant suisse **Jean-Claude Berberat**, tombé sous le feu de l'armée malienne alors qu'il travaillait pour un projet de développement dans la région de Niafunké, a été à l'origine de tensions diplomatiques entre le Mali et la Confédération. Le rapport des autorités maliennes est arrivé à la conclusion que la mort du ressortissant helvétique avait été causée par des éléments incontrôlés de l'armée.¹⁷

RELATIONS INTERNATIONALES

DATE: 21.04.1995
LIONEL EPERON

Trois ressortissants suisses travaillant en **Sierra Leone** ont été pris en otages par le Front révolutionnaire uni, mouvement d'opposition au régime militaire au pouvoir. Détenus pendant plus de trois mois, ce n'est qu'au terme d'intenses tractations menées par le DFAE et le CICR qu'ils ont été relâchés.¹⁸

RELATIONS INTERNATIONALES

DATE: 09.11.1995
LIONEL EPERON

Pour la première fois depuis l'entrée en vigueur, en 1992, de la loi fédérale sur les droits politiques des Suisses de l'étranger, les ressortissants de la "5e Suisse" ont eu l'occasion de participer, par correspondance, aux **élections fédérales** du mois d'octobre. Sur les 390'000 électeurs potentiels que représente la population helvétique établie à l'étranger, 60'000 (soit 15%) se sont effectivement inscrits sur un registre électoral communal. La participation moyenne de ces derniers aurait atteint, selon une enquête de l'ATS, un taux d'environ 38%.¹⁹

POSTULAT

DATE: 21.12.1995
LIONEL EPERON

Le Conseil national a transmis un postulat Aguet (ps, VD) invitant le gouvernement à reprendre les pourparlers relatifs à un traité de transfèrement avec les autorités thaïlandaises afin que les **ressortissants suisses incarcérés en Thaïlande** aient la possibilité de purger leur peine sur le territoire national dans des conditions de détention meilleures.²⁰

RELATIONS INTERNATIONALES

DATE: 24.08.1996
LIONEL EPERON

A fin juin 1996, **541 302 Suisses de l'étranger** étaient recensés auprès des différentes représentations diplomatiques et consulaires de la Confédération, soit une augmentation de 2,5% par rapport à l'année précédente. Au total, 70% d'entre eux vivent dans un pays de l'Union européenne, et près des deux tiers sont doubles nationaux.²¹

POSTULAT

DATE: 22.10.1996
LIONEL EPERON

Conformément au postulat Aguet (ps, VD) transmis en 1995 par le Conseil national, les autorités fédérales ont mené un nouveau round de négociations avec la **Thaïlande** en vue de régler le sort des **prisonniers helvétiques** incarcérés dans les geôles thaïlandaises. A l'issue de ces pourparlers, les délégations des deux Etats ont paraphé un traité reconnaissant le droit aux ressortissants suisses et thaïlandais d'accomplir leur peine de prison dans leur pays d'origine.²²

DÉBAT PUBLIC

DATE: 10.10.1997
LIONEL EPERON

Placé sous le thème de la présence culturelle de la Suisse dans le monde, le 75e Congrès des Suisses de l'étranger qui s'est tenu à Lugano (TI) dans le courant du mois d'août s'est en partie focalisé sur les questions de la **révision de l'AVS/AI facultative** et du subventionnement des écoles suisses à l'étranger: Deux domaines que le DFI entend depuis quelques années soumettre à des économies. Prenant en compte les craintes et les protestations émises par les représentants de la «Cinquième Suisse», le Conseil fédéral a cependant refusé que le nombre des bénéficiaires de l'AVS facultative passe de 48'000 à 8'000, comme le prévoyait le projet de révision concocté par le DFI. Chargé de revoir sa copie en la matière, le département de Ruth Dreifuss a également essuyé un refus concernant sa proposition de supprimer le subventionnement de quelque 17 millions de francs par année aux écoles suisses à l'étranger. Celles-ci seront cependant soumises à une réduction de la manne fédérale de l'ordre de 30 pourcent.²³

RELATIONS INTERNATIONALES

DATE: 29.11.1997
LIONEL EPERON

Le **massacre de 58 touristes** - dont 36 ressortissants suisses - lors d'un acte terroriste perpétré en novembre sur le site archéologique de Luxor (Egypte) a vivement ébranlé la population et les autorités helvétiques. S'étant rendu au Caire afin d'y rencontrer les rescapés de cette tuerie, le conseiller fédéral Flavio Cotti a eu en outre un entretien avec le ministre égyptien des affaires étrangères, Amr Moussa, qui l'a assuré du soutien de son pays dans l'enquête devant faire la lumière sur cet attentat. Les autorités égyptiennes ont par ailleurs tenu à s'associer à la douleur des familles des victimes en participant - par l'entremise de l'ancien ambassadeur d'Egypte à Berne - à la cérémonie funéraire qui s'est déroulée à l'aéroport de Kloten (ZH) en présence du conseiller fédéral Moritz Leuenberger. Suite à ce drame, le gouvernement a invité les citoyens suisses à ne plus se rendre en Egypte. Les tour-opérateurs ont pour leur part rayé les destinations égyptiennes de leurs catalogues.²⁴

RELATIONS INTERNATIONALES

DATE: 22.08.1998

FRANÇOIS HUGUENET

Après avoir envisagé de réduire son soutien aux **écoles suisses de l'étranger**, le Conseil fédéral a décidé de maintenir ses subventions à hauteur de 18 millions de francs et a annoncé la nouvelle lors du congrès des Suisses de l'étranger qui s'est tenu à Baden (AG). La Confédération continuera donc à financer les quelques 17 établissements qui comptent 200 enseignants pour 1800 enfants suisses et 3900 enfants étrangers. Par contre, le Conseil fédéral trouve que la couverture sociale facultative des Suisses de l'étranger coûte trop cher.²⁵

RELATIONS INTERNATIONALES

DATE: 24.12.1998

FRANÇOIS HUGUENET

La police égyptienne a transmis son rapport au DFAE concernant le **massacre de Luxor** où 36 touristes suisses avaient perdu la vie en 1997. Par contre, la question des réparations promises par l'Égypte est restée ouverte. A la fin de l'année, Flavio Cotti a écrit au président Hosni Moubarak et le Ministère public de la Confédération a indiqué qu'il n'était pas satisfait de l'enquête égyptienne. Une demande d'entraide judiciaire a été transmise aux autorités du Caire.²⁶

RELATIONS INTERNATIONALES

DATE: 31.12.1998

FRANÇOIS HUGUENET

A la fin de l'année, 158 ressortissants **suisses** étaient **emprisonnés à l'étranger**. En règle générale, leur condamnation relevait de délits mineurs et la Suisse n'a pas eu à intervenir autrement que dans le cadre des opérations consulaires relevant de la routine. Seuls quelques interventions diplomatiques ont été nécessaires, lorsque les jugements semblaient prêter à contestation pour des questions de vice de procédure. Cela a notamment été le cas dans ce que la presse suisse a appelé «l'affaire Hänggi» au Guatemala.²⁷

RELATIONS INTERNATIONALES

DATE: 16.10.1999

FRANÇOIS HUGUENET

La justice guatémaltèque et même le ministre de l'Intérieur du Guatemala, Rodolfo Mendoza, ont dénoncé l'existence de pression de la part du gouvernement helvétique pour obtenir la libération de trois Suisses accusés de trafic de drogue (**affaire Hänggi**). Suite à cela, le ministère public a fait recours avec succès contre le verdict de clémence délivré en 1998 à l'encontre des Suisses.²⁸

DÉBAT PUBLIC

DATE: 20.10.1999

FRANÇOIS HUGUENET

Lors de leur **congrès annuel à Lausanne**, les Suisses de l'étranger se sont prononcés en faveur des accords bilatéraux avec l'UE. Ils ont également profité de la venue de Joseph Deiss pour faire part de leur mécontentement dans le dossier de l'AVS facultative que le Conseil fédéral souhaite restreindre et qu'il a lié à l'accord sur la libre circulation des personnes. Avec plus d'un demi million de personnes (même si seuls 70 000 ont réclamé leur carte d'électeur), la Cinquième Suisse représente un potentiel électoral non négligeable. Mais malgré plusieurs candidatures, aucun Suisse de l'étranger n'a finalement été élu aux chambres fédérales lors des élections 1999. Leur participation à ce scrutin a même été légèrement plus faible qu'en 1995.²⁹

RELATIONS INTERNATIONALES

DATE: 11.12.1999

FRANÇOIS HUGUENET

Les autorités fédérales ont finalement reçu le rapport d'enquête final des autorités égyptiennes relatif à l'**attentat de Luxor** où de nombreux touristes suisses avaient perdu la vie en 1997. En novembre, un fonds doté de 4,8 millions de francs a été créé pour indemniser les victimes et leurs proches. En marge du sommet de l'OSCE à Istanbul, Joseph Deiss a rencontré son homologue égyptien, Amr Moussa et s'est entretenu avec lui de ce dossier de l'indemnisation. Par ailleurs, le DFAE s'est restructuré et a créé un nouvel état-major de crise (division politique VI) qui soutiendra plus rapidement les ressortissants suisses en difficulté ainsi que leurs familles.³⁰

RELATIONS INTERNATIONALES

DATE: 01.11.2000

FRANÇOIS BARRAS

Lors des débats qui ont précédé la votation populaire sur les bilatérales, l'**Organisation des Suisses de l'étranger (OSE)** s'est fortement investie afin de faire entendre la voix des 350'000 Suisses vivant dans l'UE. Bataillant ferme en vue de l'adoption des bilatérales, les représentants de l'OSE venus spécialement à Berne ont mis en exergue les innombrables difficultés administratives dont ils sont victimes, principalement au niveau du marché de l'emploi et de l'obtention d'un permis de travail dans les pays de l'UE.³¹

OBJET DU CONSEIL FÉDÉRAL
DATE: 20.03.2008
ELIE BURGOS

En avril, le Conseil fédéral a présenté son message relatif à la loi fédérale sur la **création de bases légales pour l'assistance financière des ressortissants suisses à l'étranger**. Il s'agissait de donner une forme juridique durable à deux ordonnances limitées dans le temps et ayant fait preuve de leur utilité depuis leur entrée en vigueur : l'assistance financière directe et indirecte des Suisses à l'étranger. Les adaptations proposées visaient uniquement à créer la base légale formelle et n'entraînaient pas de modifications sur le plan matériel. La première partie du projet portait sur le soutien financier aux institutions dont les prestations s'adressent en priorité aux Suisses et aux Suissesses de l'étranger, et notamment aux organisations qui aident les ressortissants suisses à l'étranger à maintenir le lien qui les unit à la Suisse et à exercer leurs droits politiques. La seconde partie traite du versement d'avances à des ressortissants suisses qui tombent dans le besoin pendant un séjour temporaire à l'étranger. En tant que premier conseil, le **Conseil national** s'est saisi de ce projet au cours de l'année sous revue. L'entrée en matière n'a pas donné lieu à des oppositions. Une minorité emmenée par Thérèse Meyer-Kaelin (pdc, FR) a plaidé pour le rejet de la proposition de la majorité de la commission qui visait à ne pas mentionner expressément la "Revue Suisse" en tant que bénéficiaire des aides financières de la Confédération dans la loi. Le plénum a suivi la minorité par 86 voix contre 77. Au vote sur l'ensemble, le projet a été adopté par 154 voix contre 13.³²

INITIATIVE PARLEMENTAIRE
DATE: 24.09.2008
ELIE BURGOS

Par 91 voix contre 74, le Conseil national a décidé de donner suite, contre l'avis de la commission, à une initiative parlementaire du député genevois Carlo Sommaruga (ps, GE), qui proposait de modifier la Constitution et tous les autres textes législatifs l'exigeant, de telle sorte que les **Suissesses et les Suisses de l'étranger puissent disposer d'une représentation parlementaire**, selon les modalités les plus adaptées aux institutions suisses.³³

DÉBAT PUBLIC
DATE: 10.08.2009
SÉBASTIEN SCHNYDER

En août, lors de son 87ème congrès à Lucerne, l'Organisation des Suisses de l'étranger a demandé à la Confédération de faire de cette Cinquième Suisse une priorité. Les participants ont estimé que les autorités négligeaient l'importance des 700'000 Suisses vivant à l'étranger. Les thématiques abordées concernaient donc la volonté d'avoir plus de poids en Suisse et la **possibilité de voter par Internet**. D'autre part, ils ont demandé à ce que toutes les affaires leur étant liées soient regroupées au sein d'un seul département.³⁴

PETITION / REQUÊTE / PLAINTES
DATE: 29.03.2010
SÉBASTIEN SCHNYDER

En mars, **l'organisation des Suisses de l'étranger** a demandé l'élaboration d'une loi simplifiant les procédures et regroupant le traitement des affaires les concernant au sein d'un seul département. L'organisation a estimé que cela permettrait d'assurer une meilleure présence dans le débat politique national des 700 000 expatriés. Par ailleurs, elle s'est opposée aux coupes annoncées dans le budget de swissinfo.³⁵

ACTE ADMINISTRATIF
DATE: 24.04.2010
SÉBASTIEN SCHNYDER

En avril, le canton de Berne a signé une convention avec la Confédération et le canton de Genève afin de permettre aux bernois établis en Europe ou dans l'un des pays de l'arrangement de Wassenaar de **voter par voie électronique**. Ils rejoignent ainsi les 3300 Neuchâtelois, 16 800 Genevois et 6000 Bâlois résidant à l'étranger bénéficiant de ce système.³⁶

ÉTUDES / STATISTIQUES
DATE: 17.02.2011
ANITA KÄPPELI

Wie das Eidgenössische Departement für äussere Angelegenheiten (EDA) im Februar bekannt gab, stieg die **Zahl der Auslandschweizer auf beinahe 700 000** an, wobei das Wachstum hauptsächlich auf den gestiegenen Anteil an Doppelbürgern zurückgeführt werden kann. Das bedeutende Gewicht der „fünften Schweiz“ widerspiegelte sich auch in den diversen Vorstössen im Parlament.³⁷

INITIATIVE PARLEMENTAIRE
DATE: 17.06.2011
ANITA KÄPPELI

Der auf die parlamentarische Initiative Meyer-Kaelin (cvp, FR) zurückgehende Gesetzesentwurf über die **politischen Rechte der Auslandschweizer** stand im Februar im Nationalrat zur Debatte. Das Begehren war 2008 eingereicht worden und forderte eine Vereinfachung der Anmeldungserneuerung für im Ausland niedergelassenen Schweizer. So soll eine aktive Ausübung der politischen Rechte zukünftig automatisch zu einem Verbleib im Stimmregister führen; bisher mussten Auslandschweizer ihre Meldung im Stimmregister alle vier Jahre erneuern. Das Geschäft wurde im Nationalrat diskussionslos und einstimmig angenommen. In der Sommersession verabschiedete der Ständerat das Geschäft ebenfalls ohne Gegenstimme.³⁸

MOTION
DATE: 15.09.2011
ANITA KÄPPELI

Auslandschweizer sollen sich zukünftig **für alle Anliegen nur noch an eine für sie zuständige Bundesstelle** wenden müssen. Dies forderte eine Motion Brunschwig Graf (fdp, GE), welche damit die bisherige Praxis kritisierte, wonach verschiedene Stellen in unterschiedlichen Departementen für Angelegenheiten der im Ausland wohnhaften Schweizer zuständig sind. Wo eine solche Zusammenführung nicht möglich sei, solle eine verbesserte Koordination angestrebt werden. Der Bundesrat unterstützte diese Motion, welche von beiden Räten angenommen wurde.³⁹

MOTION
DATE: 15.09.2011
ANITA KÄPPELI

Die Motion Segmüller (cvp, LU), welche der Nationalrat Ende 2009 gutgeheissen hatte, verlangte vom Bundesrat eine bessere **Informationspolitik für Auslandschweizer**. Dazu sollten organisatorische und gegebenenfalls gesetzgeberische Schritte getätigt werden, um die „fünfte Schweiz“ mit breiten politischen Informationen zu versorgen. Der Ständerat votierte im Dezember 2011 ebenfalls für dieses Anliegen.⁴⁰

POSTULAT
DATE: 30.09.2011
ANITA KÄPPELI

Weitere **Unterstützung für Schweizer im Ausland** forderte ein Postulat Abate (fdp, TI), welches der Nationalrat im September an den Bundesrat überwies. Damit wird die Regierung aufgefordert, einen Bericht über das konsularische Angebot für Auslandschweizer zu erstellen und darin die Wirksamkeit und Effizienz dieser Strukturen, insbesondere hinsichtlich möglicher Krisenfälle darzulegen.⁴¹

ÉTUDES / STATISTIQUES
DATE: 17.02.2012
EMILIA PASQUIER

En février, la **statistique des Suisses de l'étranger** a recensé 703'640 citoyens suisses vivant dans un autre pays. Ce nombre représente environ 10% de la population suisse. La progression 2011 (+1,23%) se situe principalement en Asie (+ 4,49%).⁴²

INITIATIVE PARLEMENTAIRE
DATE: 24.02.2012
EMILIA PASQUIER

En début d'année, les commissions des institutions politiques des deux chambres ont donné suite à l'initiative parlementaire Lombardi (pdc, TI) qui réclame la **création d'une loi pour les Suisses de l'étranger**. Les deux commissions ont déploré les dispositions légales actuelles qui sont dispersées dans pas moins de douze lois et ordonnances fédérales. La création d'une base légale uniforme et la mise en place d'une stratégie globale envers les Suisses de l'étranger ont donc été reconnues comme nécessaires par les deux commissions.⁴³

AUTRE
DATE: 26.03.2012
EMILIA PASQUIER

Lors de la tenue du **Conseil des Suisses de l'étranger**, les expatriés ont adopté à l'unanimité une résolution demandant à bénéficier des mêmes conditions que leurs compatriotes restés au pays dans les établissements bancaires. Suite au désaccord fiscal avec les États-Unis, certaines banques refusent de traiter avec ces clients. Cependant, en réponse à une question de Luzi Stamm (udc, AG), le Conseil fédéral avait déjà pris position sur ce dossier déclarant que les banques étaient libres dans leurs pratiques commerciales.⁴⁴

MOTION
DATE: 18.09.2013
EMILIA PASQUIER

La commission de politique extérieure du Conseil national (CPE-CN) a proposé de permettre aux expatriés d'élire leurs délégués au Conseil des Suisses de l'étranger par **voie électronique**. La chambre basse a soutenu cette proposition par 134 voix contre 31, provenant principalement du groupe libéral-radical, et 3 abstentions. La chambre haute s'est alignée sur cette décision.⁴⁵

RAPPORT
DATE: 31.12.2013
EMILIA PASQUIER

Publiée à la fin du mois de janvier, la **statistique des Suisses de l'étranger** a recensé 732'183 ressortissants helvétiques vivant à l'étranger. Le nombre d'expatriés a augmenté de 2,3% par rapport à 2012. Cette « cinquième suisse » équivaut ainsi à la population résidente du canton de Vaud. Ce sont principalement les pays européens qui accueillent les expatriés helvétiques. En effet, 77,6% d'entre eux résident dans un des quatre grands pays voisins.⁴⁶

AUTRE
DATE: 29.01.2014
CAROLINE HULLIGER

Le nombre des ressortissants helvétiques à l'étranger ne cesse de croître depuis les dernières années. En effet, la **statistique des Suisses à l'étranger** publiée à la fin du mois de janvier a enregistré 746'885 citoyens suisses vivant à l'étranger. Cela équivaut à une progression de 2% par rapport à l'année précédente, soit 14'726 expatriés de plus qu'en 2013. Les plus fortes hausses ont été recensées en France (+3'112), en Allemagne (+2'045) et aux Etats-Unis (+1'176), ce qui correspond aux mêmes pays que les années précédentes.⁴⁷

POSTULAT
DATE: 08.12.2014
CAROLINE HULLIGER

Au mois de septembre, le Conseiller aux Etats Graber (pdc, LU) a déposé un postulat chargeant le Conseil fédéral d'analyser la possibilité de créer un **centre de renseignement pour les Suisses de l'étranger** qui fournirait une première information sur ce qu'est un comportement conforme aux règles applicables dans l'Etat hôte **dans le domaine de la fiscalité et des autres questions financières**. Cette mesure représenterait un soutien nécessaire pour les Suisses de l'étranger étant donné que les domaines de la finance et de la fiscalité sont devenus très complexes dans les divers Etats hôtes. En plus de cela, il s'avère de plus en plus difficile d'ouvrir un compte auprès d'une banque suisse lorsqu'on vit à l'étranger. Le postulat demande que la loi sur la poste et les dispositions d'exécution inscrites dans l'ordonnance sur la poste soient modifiées afin que la PostFinance SA offre également aux Suisses de l'étranger la possibilité d'ouvrir et de gérer un compte pour le trafic de paiements. Le Conseil fédéral a proposé d'accepter ce postulat dans son message du 19 novembre, le Conseil des Etats a adopté la proposition lors de la session d'hiver. Dans son discours, le postulant a souligné que ces mesures seraient pour la Confédération une manière de contribuer à renforcer les liens avec les Suisses de l'étranger, comme cela est inscrit dans l'article 40 de la Constitution.⁴⁸

ÉTUDES / STATISTIQUES
DATE: 31.12.2015
CAROLINE HULLIGER

Comme en 2014, le nombre des **Suisses à l'étranger** a encore augmenté. Selon la statistique des étrangers du DFAE, il est passé de 746'885 à 761'930, ce qui représente une hausse d'un peu plus de 2%, soit 15'045 citoyens suisses en plus vivant à l'étranger. La plus forte hausse en nombre absolu a été enregistrée en France (+4'173 personnes) et en Allemagne (+2'103 personnes), tandis que celle en pourcentage a été à nouveau recensée en Asie (+3.5%). Les autres pays qui ont accueilli plus de Suisses par rapport à 2014 sont notamment les Etats-Unis (+1'522 personnes), la Grande-Bretagne (+1'216 personnes), Israël (+744 personnes), l'Autriche (+486 personnes) et la Thaïlande (+420 personnes). Notons que deux tiers des Suisses de l'étranger vivent en Europe, principalement dans les pays limitrophes de la Suisse.⁴⁹

RAPPORT
DATE: 08.06.2017
AMANDO AMMANN

Im April 2014 veröffentlichte der Bundesrat einen **Bericht in Erfüllung des Postulats Graber**, welches Massnahmen zur Vereinfachung von Steuer- und Finanzfragen für Auslandschweizer prüfen liess. In diesem erwähnte er die in den vergangenen Jahren gewachsene Komplexität des internationalen Steuer- und Finanzbereichs und die damit einhergehende Regulierungsdichte. Auslandschweizer sähen sich insbesondere seit der Einführung des AIA vor neue Herausforderungen gestellt. Jedoch seien die bestehenden Organisationsstrukturen und die Kooperation der Fachdienste (EDA, EFD) einer zentralen Anlaufstelle, die ausschliesslich für Steuer- und Finanzfragen zuständig wäre, vorzuziehen.

Des Weiteren sah der Bundesrat keine Notwendigkeit, die PostFinance per Gesetz dazu zu verpflichten, allen Auslandschweizerinnen und Auslandschweizern ihre Dienstleistungen anzubieten. Einerseits gäbe es bereits diverse Zahlungsverkehrsdienstleistungen durch andere Banken, andererseits biete auch die PostFinance ein freiwilliges Angebot an und befinde sich seit Einreichung des Postulats in einem gemeinsamen Dialog mit der ASO. Eine gesetzliche Verpflichtung würde den Spielraum der PostFinance erheblich einschränken und zu erhöhten Rechts- und Reputationsrisiken führen.

Da der Bundesrat das Postulat damit als erfüllt erachtete, beantragte er im Rahmen des Berichts zu den Motionen und Postulaten der gesetzgebenden Räte 2016 die Abschreibung. Dieser Aufforderung kam der Ständerat in der Sommersession 2017 nach.⁵⁰

-
- 1) Presse du 8.-10.1.91.
 - 2) LT, 20.4.09.
 - 3) LT, 23.4 et 13.7.09.
 - 4) Communiqué du DFAE du 15.3.12; LM, 16.3.12; LT, 26.7.12.
 - 5) BO CN, 2018, p. 920 ss.; FF, 2018, p. 1109 ss.
 - 6) BO CE, 2018, p. 674 ss.
 - 7) BO CE, 2019, p. 220 ss.; FF, 2018, p. 103 ss.
 - 8) AB NR, 2019, S. 885 ff.
 - 9) AB SR, 2019, S. 348 f.
 - 10) FF, III, 1990, p.429ss.; presse du 16.8.90; NZZ, 18.8.90.
 - 11) BO CE, 1991, p.195s.; BO CN, 1991, p.331ss.; Dém., 16.11.91.; FF, I, 1991, p.1260ss.
 - 12) 24 Heures, 26.6.92; NZZ, 22.12.92; BaZ, 16.7.92 et TA, 15.8.92 (PDC et UDC); L'Hebdo, 25.6.92.
 - 13) Presse du 18.7.92.; Rapp. gest., 1992, p.29
 - 14) Presse du 24.8.92.
 - 15) NZZ, 7.8 et 10.8.93.
 - 16) NZZ, 19.8.94.; Rapp. gest. 1994, p. 18 s.
 - 17) Presse des 10.10 et 22.11.94; NQ, 10.11.94.
 - 18) Presse des 20.1, 7.2 et 21.4.95.
 - 19) AT, 25.7.95; TA, 19.10.95; presse du 27.10.95; NZZ, 9.11.95.
 - 20) BO CN, 1995, p. 2702 s.
 - 21) Presse du 24.8.96.
 - 22) NQ, 14.6.96; presse du 22.10.96.
 - 23) JdG, 23.8, 26.8 et 29.8.97; TA, 25.8.97; NZZ, 10.10.97.
 - 24) Presse des 18.-21.11.97; NZZ, 29.11.97.
 - 25) BaZ, 22.8.98.
 - 26) LT, 25.5 (rapport) et 24.12.98 (Cotti).
 - 27) QJ, 30.12.98.
 - 28) 24h, 23.2.99; LT, 19.3 et 16.10.99.
 - 29) 24h, 27.7.99; AZ, 20.10.99 (candidatures); NZZ, 5.11.99 (participation); presse du 9.8.99 (congrès).
 - 30) NZZ, 6.4.99; TG, 17.6.99 (restructuration); 24h, 6.7.99 (rapport); LT, 20.11.99 (OSCE); NF, 11.12.99 (fonds).
 - 31) Lib., 29.3.00
 - 32) FF, 2008, p. 3165 ss.; BO CN, 2008, p. 1945 ss.
 - 33) BO CN, 2008, p. 1300 ss.
 - 34) LT, 8.8.09; NZZ, 10.8.09.
 - 35) LT, 27.3.10; 24h, 29.3.10.
 - 36) QJ, 24.4.10.
 - 37) Medienmitteilung EDA, 17.2.11; NZZ, 24.2.11.
 - 38) AB NR, 2011, S. 90 ff. und 1287; AB SR, 2011, S. 363 ff. und 706; BBl, 2011, S. 4839 ff., NZZ, 1.6.11.
 - 39) AB NR, 2011, S. 1263; AB SR, 2011, S. 819 ff.
 - 40) AB NR, 2011, S. 816.
 - 41) AB NR, 2011, S. 1844.
 - 42) Communiqué du DFAE du 17.2.12.
 - 43) Communiqué de presse de la CIP CE du 13.1.12; Communiqué de presse de la CIP-CN du 24.2.12.
 - 44) TG, 26.3.12.
 - 45) Mo, 13.300; BO CN, 2013, p. 718ss.; BO CE, 2013, p. 805s.
 - 46) Communiqué du DFAE du 23.1.14.
 - 47) 2014-Auslandschweizerstatistik_DE.pdf; Communiqué de presse du DFAE du 29.01.2015
 - 48) BO CE 2014, p. 1210 s
 - 49) Communiqué du DFAE du 25.01.2016; NZZ, 2.2.15
 - 50) BBl, 2017, S. 2894; Bericht des Bundesrats vom 20.4.16